

À Nantes, la folle violence d'une agression homophobe

Un homme a été violemment attaqué square Mercœur, à Nantes, samedi. Ses deux agresseurs étaient jugés hier. Ils ont été condamnés à de la prison ferme. La victime reste traumatisée.

Il entre dans la salle d'audience en boitant. Sa jambe ne s'est pas encore remise de cette pluie de coups qui s'est abattue sur lui, dans la nuit de samedi à dimanche, à Nantes. Sa tête non plus.

C'était square Mercœur, « ce lieu de rencontre entre homosexuels, comme chacun sait », précise la présidente. Cet agent commercial de 37 ans s'y rendait pour la première fois. « Nous étions allés dîner au resto et boire un verre avec des copains », se souvient-il.

« Je n'avais pas envie de rentrer... Alors je suis allé dans le parc. » Il était 4 h du matin. Il venait d'y rencontrer un homme. Eux rentraient d'un mariage. C'est là, à deux pas du château, que leurs chemins se sont croisés.

« Sale PD ! Qu'est-ce que tu foutais là ? »

Ce mardi, salle des comparutions immédiates, la victime découvre les visages de ces agresseurs. Ils sont jeunes. Jawad a tout juste 18 ans. Icham en a deux de plus. La justice n'avait jamais entendu parler du premier. À peine du second.

Ce soir-là, ils ont ramassé des morceaux de bois qui traînaient là et couru après la victime jusqu'à la rattraper. Ensuite ? « Ils

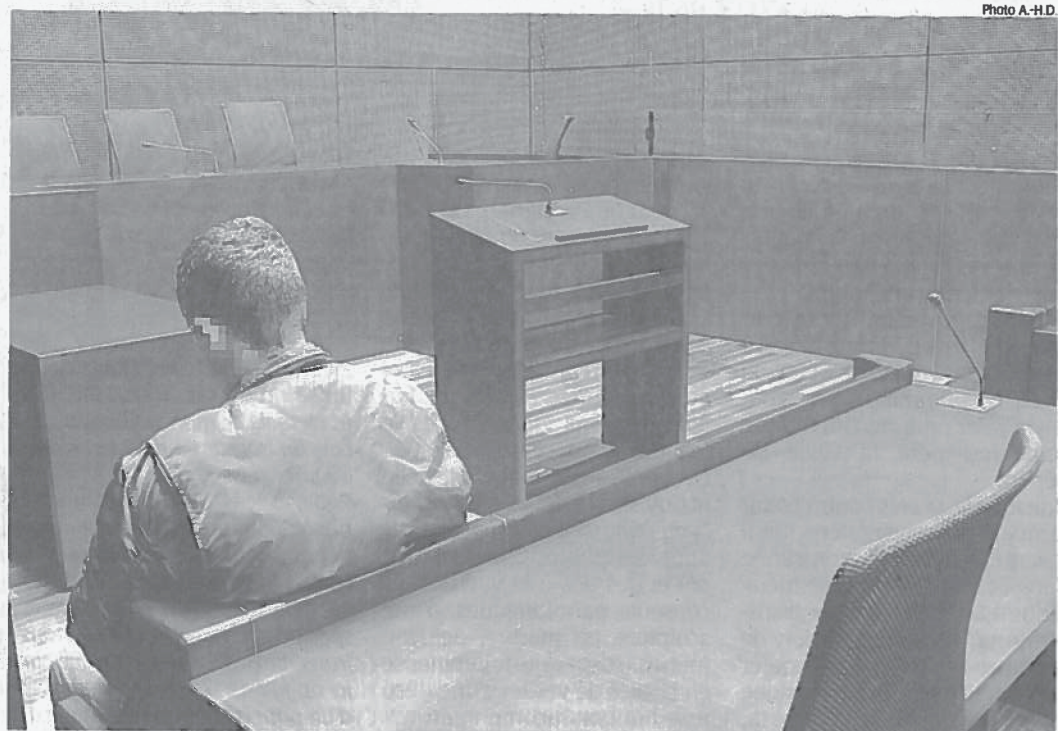


Photo A-H.D.

Hier, la victime est venue témoigner à la barre : « Ils m'ont frappé partout à coups de pieds. Avec des bâtons. J'étais recroquevillé sur moi-même. J'essayais de me protéger avec les bras. »

m'ont frappé partout à coups de pieds. Avec des bâtons. J'étais recroquevillé sur moi-même. J'essayais de me protéger avec les bras. Ils m'ont aspergé de gaz lacrymogène. Ils m'ont dit : « Sale PD ! Qu'est-ce que tu foutais là ? » À un moment, j'ai réussi à me relever. Mais ils m'ont fait tomber à nouveau... »

C'est un témoin qui a donné l'alerte. La police a interpellé les deux hommes quelques mètres plus loin.

Une plaie au cuir chevelu, une autre au cou, des contusions au tibia, à la cuisse...

Le médecin était parti sur quatre jours d'ITT. Il a depuis revu sa copie. La victime ne reprendra pas le travail avant le 15 décembre.

« C'est terrible d'être agressé pour ce que l'on est ! »

« Mais pourquoi ? », interroge encore et encore la présidente. « En quoi cela vous gênait-il que cet homme discute avec un autre ? » Les prévenus ne l'expliquent pas. « Je sais pas. Ça nous a gênés, Madame... », dit l'un. « Je sais même pas pourquoi on a fait ça », répond le second. « Pardonnez-moi l'expression, mais ils étaient venus casser du PD, c'est tout ! Et c'est terrible d'être agressé pour ce que l'on est ! », lance M^e Ulmann, l'avocate de la victime.

Les conseils des deux jeunes gens ne « demandent pas l'indulgence ». « Je m'excuse encore pour mon client auprès de cet homme », dit M^e Boëzec. « Le sentiment d'indignation est partagé »,

ajoute M^e Bouillon. « Mais la réponse face à cela, c'est l'éducation... Personne n'a le droit de discriminer personne. Il faut qu'ils l'apprennent. Et qu'ils ne recommencent pas. C'est ça l'objectif. Et ce n'est pas en maison d'arrêt que l'on apprend le respect de l'autre ! »

Les mères des deux prévenus étaient en larmes à l'heure du délibéré. Leurs enfants ont été immédiatement écroués. Jawad a été condamné à 12 mois de prison, dont huit assortis d'un sursis mise à l'épreuve (SME) et Icham à 12 mois dont six assortis d'un SME.

La victime, elle, reste traumatisée. « Moi, depuis, je ne dors plus. »

Anne-Hélène Dorison